



Rennes, le 20 février 2020

COMMUNIQUÉ

Cités éducatives : en Ille-et-Vilaine, 1 050 000 € pour la cité éducative du quartier prioritaire du Blosne sur 3 ans

Objectif : faciliter la réussite des enfants et des jeunes des quartiers

L'État accompagnera avec plus de 1 million d'euros la Cité éducative mise en place dans le quartier prioritaire du Blosne en Ille-et-Vilaine pour la période 2020-2022. Depuis la rentrée, ce projet a été lancé à Rennes. Au niveau national, 100 millions d'euros sont mobilisés pour les Cités éducatives d'ici à 2022, pour la réussite des jeunes de 0 à 25 ans qui grandissent dans ces quartiers. Ce sont les enveloppes budgétaires qu'ont dévoilées aujourd'hui Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et Julien Denormandie, ministre chargé de la Ville et du Logement. Ces montants en font le programme le plus ambitieux en matière de politique envers les quartiers prioritaires depuis le lancement des programmes de rénovation urbaine en 2003 et 2014.

[Carte des Cités éducatives](#)

En Ille-et-Vilaine, la ville de Rennes a depuis la rentrée 2019 déjà mis en place une telle Cité éducative pour fédérer tous les acteurs actifs dans le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire (acteurs éducatifs, associatifs, culturels, sportifs, familles) pour accompagner chaque jeune depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle. Les moyens financiers supplémentaires annoncés ce 20 février renforceront la dynamique qui s'observe déjà sur le terrain. La Cité éducative du Blosne, seul quartier classé REP+, est la seule de la région Bretagne. Elle bénéficiera d'un budget de 1 050 000 € sur 3 ans.

Ces moyens permettront de financer des actions concrètes, pour conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative dans les quartiers, et ouvrir le champ des possibles aux enfants et aux jeunes. Ces plans d'actions seront déployés en partenariat avec les collectivités, l'État et les associations.

Au niveau national, après un fonds d'amorçage de 8 millions d'euros en 2019, le ministère de la ville déléguera dès 2020 et pendant trois ans aux préfets près de 30 millions d'euros par an pour les 80 Cités éducatives pour alimenter les plans d'actions.

L'ambition des Cités éducatives

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville font face à de forts enjeux économiques et sociaux avec un taux de pauvreté de 40 % en moyenne et un chômage deux fois et demi supérieur au reste du territoire.

Pour répondre à ces enjeux, le Gouvernement veut agir à la racine par l'éducation et le soutien à la parentalité. C'est le sens de la politique menée depuis son installation avec le dédoublement des classes de CP et de CE1, les « devoirs faits », le « plan mercredi » ou encore les plus de 30 000 stages pour les élèves de troisième des quartiers proposés dans différentes institutions et entreprises.

Cependant, même mobilisé dès le plus jeune âge avec l'obligation de scolarité à 3 ans, le cadre scolaire ne peut à lui seul compenser un environnement familial et social défavorisé.

Élément central de la mobilisation nationale pour les quartiers prioritaires souhaitée par le Président de la République, le programme des Cités éducatives vise à renforcer des prises en charges éducatives pendant le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, en lien avec les familles. L'objectif : accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, de 0 à 25 ans, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle. À travers les Cités éducatives, le Gouvernement veut ainsi fédérer tous les acteurs éducatifs - services de l'État, collectivités mais aussi associations et habitants - dans les territoires qui en ont le plus besoin, tout en leur apportant des financements nouveaux.

Comme l'explique Jean-Michel Blanquer : « C'est par l'école qu'il est possible de lutter à la racine contre les déterminismes et les assignations, c'est par l'école qu'on élève le niveau général et qu'on œuvre à la justice sociale. Les Cités éducatives, dont le cœur est le collège du quartier, vont permettre de fédérer tous les acteurs et d'offrir aux enfants une éducation de qualité sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire ».

Julien Denormandie a déclaré : « L'ambition des Cités éducatives est ainsi de fédérer toutes les énergies des acteurs intervenant dans l'éducation des enfants, éducatifs, associatifs, culturels, sportifs et partageant les valeurs républicaines pour renforcer des prises en charges éducatives en lien avec les familles. Ces Cités éducatives sont au cœur de la politique de réussite républicaine que je porte dans les quartiers ».

[Liste des Cités éducatives et quartiers](#)

[Consultez le dossier de presse actualisé Cités éducatives](#)

Contacts presse :

Préfecture : Bénédicte Villeroy de Galhau – 06 74 44 76 11 / benedicte.villeroy@ille-et-vilaine.gouv.fr

Rectorat : 02 23 21 73 23 / communication@ac-rennes.fr